



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



NON RATIFIÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 7 octobre 2024, à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont :

Étaient présents les conseillères et conseillers **TATIANA CONTRERAS, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE ET JOCELYNE CORBEIL**.

Était absent le conseiller **NICOLAS ROBILLARD**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, **LOUIS VILLENEUVE**.

Monsieur **FRANCIS DORION**, directeur général, madame **CHRISTINE CHARTIER**, directrice générale adjointe, monsieur **STÉPHANE BROCHU**, directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier, madame **SOPHIE ROY**, directrice de la sécurité publique et Me **MARIE-PIER THERRIEN**, greffière adjointe étaient également présents.

<b>ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2023 À 19H00</b>
--

2024-10-465	1.	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
N.M.	2.	<b>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
	3.	<b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</b>
2024-10-466	3.1	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 septembre 2024
	4.	<b>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</b>
	4.1	Aucun
	5.	<b>RÈGLEMENTS</b>
A.M.	5.1	Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 1021-04-2024 modifiant le Règlement 1021-2015, tel qu'amendé, relatif aux ponceaux et fossés d'égouttement
A.M.	5.2	Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 1024-05-2024 modifiant le Règlement 1024-2015, tel qu'amendé, sur les animaux
A.M.	5.3	Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 1031-28-2024 modifiant le Règlement 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement
2024-10-467	5.4	Adoption du second projet de Règlement 1037-36-2024 modifiant le Règlement de zonage 1037-2017, tel qu'amendé, afin d'ajouter des catégories d'usage dans la zone P6-04
2024-10-468	5.5	Adoption du Règlement 1134-01-2024 modifiant certaines dispositions du Règlement 1134-2023 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

2024-10-469 5.6 Adoption du Règlement 1148-2024 visant à désigner le lieu de retour de Consignation

### **6. AFFAIRES COURANTES**

#### **6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE**

2024-10-470 6.1.1 Adoption de la liste des déboursés au 30 septembre 2024

2024-10-471 6.1.2 Contribution gouvernementale / TECQ (2024-2028)

#### **6.2 TRAVAUX PUBLICS**

2024-10-472 6.2.1 Adoption de la Politique d'entretien hivernal de la voie publique

#### **6.3 SERVICES TECHNIQUES**

2024-10-473 6.3.1 Cession des lots 6 473 223 et 6 527 924, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, rue de l'Écurie

2024-10-474 6.3.2 Réception définitive des infrastructures municipales hors emprise du projet « Maisons le B – Phase 1 », affectant les lots 5 846 054 et 6 293 418, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, rue de Joliette

2024-10-475 6.3.3 Établissement d'une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc affectant une partie des lots 5 846 054 et 6 293 418, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, rue de Joliette

2024-10-476 6.3.4 Établissement d'une servitude de passage et d'entretien affectant une partie du lot 2 591 367, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, chemin Compton

2024-10-477 6.3.5 Autorisation de signature - Amendement 01 - Protocole d'entente P2023-SOU-52

2024-10-478 6.3.6 Approbation - Surdimensionnement de la phase 1 - Projet Soulanges

2024-10-479 6.3.7 Accord pour la réalisation de travaux sur la rue Stanstead

2024-10-480 6.3.8 Autorisation de signature du protocole d'entente P2024-BEL-54 relatif aux travaux municipaux du projet de prolongement de la rue Drummond Est

2024-10-481 6.3.9 Autorisation de signature du protocole d'entente P2024-DRU-55 relatif aux travaux municipaux du projet de prolongement de la rue Drummond Ouest

#### **6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

2024-10-482 6.4.1 Approbation de la programmation amendée 2024 des événements du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire (SLSCVC) sur le territoire de la Ville de Bromont

2024-10-483 6.4.2 Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature - Reconnaissance à titre de Municipalité amie des enfants (MAE)

#### **6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.5.1 Aucun



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

### 6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- |             |       |  |
|-------------|-------|--|
| 2024-10-484 | 6.6.1 | Octroi de contrat pour les services professionnels pour la mise à jour de l'étude de circulation et des plans et devis d'un feu de circulation à l'intersection des rues Shefford, du Galet et de la route Pierre-Laporte à DIREKTION 360 inc. pour un montant de 129 950 \$, plus les taxes applicables (035-ST-P-24) |
| 2024-10-485 | 6.6.2 | Octroi de contrat pour le réaménagement de l'intersection du boulevard de Bromont et de la rue Shefford (route 241) (040-ST-P-24)  |
| 2024-10-486 | 6.6.3 | Octroi de contrat pour la fourniture et la livraison d'un (1) camion 10 roues fardier 2024 ou plus récent à Services de Mécanique Mobile B.L. inc. pour un montant de 233 679 \$, plus les taxes applicables (048-TP-P-24)   |
| 2024-10-487 | 6.6.4 | Octroi de contrat en gré à gré pour les travaux de resurfaçage multisports pour le Campus Germain-Désourdy à Excavation Désourdy inc. pour un montant de 79 777 \$, plus les taxes applicables (065-SLC-G-24)  |
| 2024-10-488 | 6.6.5 | Octroi de contrat en gré à gré pour l'étude géotechnique et accès pour forage pour la sécurisation du barrage du lac Bromont à Englobe Corp. pour un montant de 53 185 \$, plus les taxes applicables (128-ST-G-24)  |
| 2024-10-489 | 6.6.6 | Octroi de contrat en gré à gré pour la surveillance de chantier pour le projet du chemin de l'Écurie à Tétra Tech QI inc. pour un montant de 67 700 \$, plus les taxes applicables (132-ST-G-24)   |
| 2024-10-490 | 6.6.7 | Octroi de contrat en gré à gré pour la fourniture d'un équipement multifonction à Machineries Forget au montant de 115 000 \$, plus les taxes applicables (139-TP-G-24)  |
| 2024-10-491 | 6.6.8 | Ratification de la signature de la promesse d'achat prorogée visant une partie du lot 6 635 870, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome - rue Unifix   |
| N.M.        | 6.6.9 | SUJET RETIRÉ   Appel de propositions pour la location des terres agricoles de la Ville de Bromont (2025-2027)  |

### 6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- |             |       |  |
|-------------|-------|--|
| N.M.        | 6.7.1 | Dépôt de la liste des permis de construction du mois de septembre 2024   |
| 2024-10-492 | 6.7.2 | Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2024  |
| 2024-10-493 | 6.7.3 | Approbation de plans en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : <ul style="list-style-type: none"><li>•2024-30150 : Modification de 2 enseignes rattachées au 130, boulevard du Carrefour</li><li>•2024-30151 : Ajout de fenestration et porte situées dans le comble du garage au 625, rue Shefford</li><li>•2024-30152 : Installation de nouvelles enseignes au 36, chemin Compton</li><li>•2024-30158 : Remplacement d'une enseigne sur poteau au 150, boulevard de Bromont</li><li>•2024-30160 : Nouvelle enseigne rattachée au 82, boulevard de Bromont</li><li>•2024-30161 : Construction d'une résidence unifamiliale isolée au 45, rue des Érables</li><li>•2024-30162 : Construction d'un garage détaché au 45, rue des Érables</li><li>•2024-30164 : Construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot projeté 6 493 097, sur la rue de l'Écurie</li><li>•2024-30165 : Remplacement de l'enseigne détachée au 650, rue Shefford</li></ul> |



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- |             |            |  |
|-------------|------------|--|
| 2024-10-494 | 6.7.4      | 2024-30153 : Approbation de plans – Demande visant l’ajout d’un étage et l’agrandissement des portiques d’entrées au 464, chemin Perreault   |
| 2024-10-495 | 6.7.5      | 2024-30154 : Approbation de plans – Demande visant l’aménagement d’une nouvelle entrée charretière au 98, rue de Nicolet   |
| 2024-10-496 | 6.7.6      | 2024-30157 : Approbation de plans – Demande visant l’ajout d’un nouveau bâtiment industriel sur la partie de lot 6 592 099, sur le boulevard de l’Innovation   |
| 2024-10-497 | 6.7.7      | 2024-30123 : Avis préliminaire visant l’implantation et l’architecture d’un projet résidentiel intégré de résidences unifamiliales dans le projet ÔM Bromont, rue du Galet   |
| 2024-10-498 | 6.7.8      | 2024-30146 : Avis préliminaire visant l’implantation d’une entrée charretière et d’une résidence unifamiliale isolée sur lot 3 484 741, chemin de Gaspé  |
| 2024-10-499 | 6.7.9      | 2024-30155 : Approbation de plans – Demande visant l’installation d’une nouvelle enseigne au 89, boulevard de Bromont, suite 103 – Boutique Pickleball   |
| 2024-10-500 | 6.7.10     | 2024-30156 : Demande de dérogation mineure afin de permettre l’augmentation du coefficient d’emprise au sol (C.E.S.) à 19% au lieu de 15% maximum tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du Règlement de zonage 1037-2017 au 262, rue de la Couronne, lot 2 591 568, zone P3D-07, district de Shefford |
| 2024-10-501 | 6.7.11     | 2024-30159 : Approbation de plans – Demande visant l’agrandissement de la résidence unifamiliale isolée au 262, rue de la Couronne   |
| 2024-10-502 | 6.7.12     | 2024-30166 : Approbation de plans – Demande d’abattage d’un arbre mature au 71 rue Pontiac   |
| 2024-10-503 | 6.7.13     | 2024-30167 : Approbation de plans – Demande visant la construction d’une piscine creusée et d’un gazebo au 164, rue de Drummond  |
| 2024-10-504 | 6.7.14     | 2024-30168 : Approbation de plans – Demande d’abattage d’un arbre mature au 741 rue Shefford   |
| 2024-10-505 | 6.7.15     | Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d’espaces naturels pour le projet Soulanges, lot 5 901 263   |
|             | <b>6.8</b> | <b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>  |
| 2024-10-506 | 6.8.1      | Soutien financier au projet AgrÉcoles à l’école Saint-Vincent-Ferrier  |
|             | <b>6.9</b> | <b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>  |
| 2024-10-507 | 6.9.1      | Gestion des matières résiduelles pour le bâtiment sis au 647, rue Shefford à Bromont   |
| 2024-10-508 | 6.9.2      | Appui au projet collectif « Planification intégrée d’infrastructures vertes pour la résilience de 5 MRC du bassin versant de la Yamaska »  |
| 2024-10-509 | 6.9.3      | Lettre d’engagement entourant l’acquisition à des fins de conservation du lot 3 346 688  |



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

### 6.10 RESSOURCES HUMAINES

- N.M. 6.10.1 Dépôt de la liste d'embauche
- 2024-10-510 6.10.2 Confirmation au poste à durée indéterminée de directrice/directeur de la sécurité publique, Direction de la sécurité publique

### 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE

- 7.1 Aucun

### 8. AFFAIRES NOUVELLES

- 2024-10-511 8.1 Suspension sans traitement d'un employé municipal
- 2024-10-512 8.2 Mesure disciplinaire à un employé municipal
- 2024-10-513 8.3 Octroi de contrat pour les travaux de remplacement de la toiture du chalet au Domaine naturel du Lac-Gale à 9349-4631 Québec inc. (Construction Dacéli), pour un montant de 164 890 \$, plus les taxes applicables (055-TP-P-24)

### N.M. 9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

### 2024-10-514 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

Intervention du maire avant le début de la séance en soulignant certains événements de participation citoyenne :

- Mosaique à la Place publique;
- Murale à l'aréna;
- Bromont à la ferme;
- Fondation du maire – Show du maire;
- Rencontre citoyenne : comment fonctionne un budget? (5 octobre dernier);
- Invitation à l'événement Le jour de la nuit (12 octobre prochain).

---

## 2024-10-465

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 octobre 2024, avec les modifications suivantes :

Retrait du sujet suivant :

- **6.6.9** Appel de propositions pour la location des terres agricoles de la Ville de Bromont (2025-2027)

Ajout en affaires nouvelles des sujets suivants :

- **8.1** Suspension sans traitement d'un employé municipal
- **8.2** Mesure disciplinaire à un employé municipal



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- **8.3** Octroi de contrat pour les travaux de remplacement de la toiture du chalet au Domaine naturel du Lac Gale à 9349-4631 Québec inc. pour un montant de 164 890 \$ plus les taxes applicables (055-TP-P-24)

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne se prévaut de la première période de questions et fait une intervention sur les sujets suivants :

Monsieur Martin Plante :

- Point 6.6.1 : Questionnement sur la nature de l'appel d'offres (public).
- Point 6.6.2 : Questionnement sur l'identité de l'adjudicataire et du prix du contrat.
- Points 6.6.4 à 6.6.7 : Questionnement sur les règles d'octroi de la Ville de Bromont pour les contrats en gré à gré, en fonction du Règlement de gestion contractuelle en vigueur.

**2024-10-466**

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 septembre 2024.

**ADOPTÉE**

**A.M.**

### AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1021-04-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1021-2015, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF AUX PONCEAUX ET FOSSÉS D'ÉGOUTTEMENT

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Michel Bilodeau donne avis, dépose et présente pour adoption lors d'une séance ultérieure le projet de Règlement 1021-04-2024 modifiant le Règlement 1021-2015, tel qu'amendé, relatif aux ponceaux et fossés d'égouttement;

ATTENDU QUE Me Marie-Pier Therrien, greffière adjointe présente et explique le projet de Règlement.

**A.M.**

### AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1024-05-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1024-2015, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES ANIMAUX



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE madame la conseillère Jocelyne Corbeil donne avis, dépose et présente pour adoption lors d'une séance ultérieure le projet de Règlement 1024-05-2024 modifiant le Règlement 1024-2015, tel qu'amendé, sur les animaux;

ATTENDU QUE Me Marie-Pier Therrien, greffière adjointe présente et explique le projet de Règlement.

### **A.M.**

#### **AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1031-28-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

ATTENDU QUE madame la conseillère Jocelyne Corbeil donne avis, dépose et présente pour adoption lors d'une séance ultérieure le projet de Règlement 1031-28-2024 modifiant le Règlement 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement;

ATTENDU QUE Me Marie-Pier Therrien, greffière adjointe présente et explique le projet de Règlement.

### **2024-10-467**

#### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1037-36-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER DES CATÉGORIES D'USAGE DANS LA ZONE P6-04**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, reçu au préalable, une copie du projet de Règlement 1037-36-2024 intitulé : « Second projet de règlement 1037-36-2024, modifiant le Règlement de zonage 1037-2017, tel qu'amendé, afin d'ajouter des catégories d'usage dans la zone P6-04 »;

ATTENDU QUE le Règlement 1037-2017 relatif au Règlement de zonage a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 3 avril 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite permettre les usages « Microbrasserie et microdistillerie » et « Pharmacie » dans la zone P6-04 au 50, chemin de Gaspé;

ATTENDU QU'une consultation publique sur ce projet de règlement a eu lieu le mardi 24 septembre à 19 h;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, aucun changement n'a été apporté au second projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de Règlement 1037-36-2024, modifiant le Règlement de zonage 1037-2017, tel qu'amendé, afin d'ajouter des catégories d'usage dans la zone P6-04.

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**2024-10-468**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1134-01-2024 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 1134-2023 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE ET LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU QUE le Règlement 1134-2023 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 11 mars 2024;

ATTENDU QU'un avis de motion, dépôt et présentation du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement 1134-01-2024 modifiant certaines dispositions du Règlement 1134-2023 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal.

**ADOPTÉE**

**2024-10-469**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1148-2024 VISANT À DÉSIGNER LE LIEU DE RETOUR DE CONSIGNATION**

ATTENDU QUE l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB) est l'organisme de gestion désigné (OGD) par RECYC-QUÉBEC et qu'il a le mandat d'élaborer, de mettre en œuvre, de financer et de gérer le système de consigne modernisé selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs;

ATTENDU QUE Consignation est la marque officielle pour promouvoir les activités de l'AQRCB auprès du grand public et des parties prenantes;

ATTENDU QUE le système de consigne doit être modernisé et que d'ici le premier mars 2025, tous les contenants de boissons en aluminium, plastique, verre et carton multicouche (entre 100 ml et 2 L) seront sous consigne;

ATTENDU QUE chaque région administrative doit comporter un nombre minimum de points de retour par tranche d'habitants;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.31.0.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la Ville de Bromont peut, par règlement, malgré toute réglementation applicable et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments afin de permettre l'établissement ou le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion, dépôt et présentation du présent règlement ont été donnés à la séance du conseil municipal tenue le 3 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement 1148-2024 visant à désigner le lieu de retour de Consignation.

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**2024-10-470**

### ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS AU 30 SEPTEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des déboursés au 30 septembre 2024, au montant de **12 913 726,58 \$** à payer par le fonds d'administration, la dite liste se détaillant comme suit :

Caisse des déboursés :

Chèques	<b>1 327 897,12 \$</b>
ACCEO Transphere	<b>3 263 697,61 \$</b>
TelNat	<b>7 553 596,42 \$</b>

Paies nettes versées le :

05-09-2024	<b>384 458,40 \$</b>
19-09-2024	<b>384 077,03 \$</b>

Total : **12 913 726.58\$**

**Faits saillants :**

Chèques	Montant	Description des paiements
1219	1 675 357,44 \$	Comco entrepreneurs: construction nouvelle caserne
50674	776 878,79 \$	Construction Gératek : construction centre de gestion des actifs
1458	665 029,82 \$	Groupe Allaire Gince : travaux feux de circulation P.Laporte/Diamant
1283	148 067,47 \$	Services Matrec : collectes matières résiduelles
50797	125 785,18 \$	Excavation Désourdy : excavation d'une partie de la voirie sur la rue des Perdrix
1307	91 726,68 \$	Entreprises Steeve Couture : ajout de glissières sur le chemin de Gaspé
50743	86 231,25 \$	Amis des Sentiers : Entente de gestion 2024 – Parc des sommets 2 <sup>e</sup> versement
1467	76 167,19 \$	CNCB : entente partenariat – aide financière
1463	55 854,47 \$	J.P.Cadrin et associés : travaux d'évaluation municipale foncière
1489	54 327,28 \$	KIA Sherbrooke : véhicule KIA Sorento – service de police
50779	50 000,00 \$	Centre Marguerite-Dubois : entente partenariat 2024-2025 – 2 <sup>e</sup> versement
1383	43 081,29 \$	Groupe Colas Québec : octroi de contrat – chargement de granulats et pierres

D'autoriser le directeur des Services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de ces dépenses.

**ADOPTÉE**

**2024-10-471**

### CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE / TECQ (2024-2028)

ATTENDU QUE la dernière correspondance du gouvernement relativement au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 annonçait les montants attribués à chacune des municipalités;

ATTENDU QU'il y a une diminution dans les montants reçus pour toutes les municipalités et cette baisse est attribuable à la portion moins généreuse provenant du financement accordé par le gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE bien que le gouvernement québécois ait haussé sa part totale dans le programme, les besoins sont grandissants dans les municipalités en matière d'investissement en infrastructures et les coûts rattachés à desdits travaux sont de plus en plus onéreux;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De dénoncer la réduction de la contribution du gouvernement fédéral attribué au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) et de demander que le manque à gagner soit redistribué aux municipalités.

De transmettre la résolution à la ministre des Affaires municipales du Québec, Andrée Laforest, aux députées fédérale et provinciale de notre territoire, à la FQM, à l'UMQ et aux municipalités locales du territoire pour appui.

**ADOPTÉE**

### 2024-10-472

#### ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ENTRETIEN HIVERNAL DE LA VOIE PUBLIQUE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite se doter d'une Politique de déneigement dont la mise en place a pour but d'assurer la sécurité et la mobilité active des usagers avec efficacité;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut assurer une stratégie d'intervention limitant les gaz à effet de serre et les impacts de l'utilisation des sels de voirie sur l'environnement;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit assurer la sécurité des usagers de la voie publique en période hivernale et ce au meilleur coût possible;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite contrôler les impacts financiers relatifs aux opérations de déneigement;

ATTENDU QUE les membres de conseil municipal ont préalablement pris connaissance de la Politique d'entretien hivernal de la voie publique;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'adoption de la Politique d'entretien hivernal de la voie publique.

D'autoriser le Service des travaux publics et les gestionnaires à procéder à l'application de ladite politique et procéder au déploiement de la signalisation relative aux Écoroutes implantées.

**ADOPTÉE**

### 2024-10-473

#### CESSION DES LOTS 6 473 223 ET 6 527 924, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, RUE DE L'ÉCURIE

ATTENDU QUE le conseil a accepté le protocole d'entente portant le numéro P2021-SAM-46 intervenu entre la Ville de Bromont et la société 9352-9790 Québec inc. relativement aux travaux municipaux à réaliser pour le projet « SAMARA – PHASE 1A » en vertu de sa résolution portant le numéro 2021-10-664, en date du 4 octobre 2021;

ATTENDU QUE le conseil a accepté le protocole d'entente portant le numéro P2022-SAM-51 intervenu entre la Ville de Bromont et la société 9352-9790 Québec inc. relativement aux travaux municipaux à réaliser pour le projet « SAMARA – PHASE 1B » en vertu de sa résolution portant le numéro 2022-10-568, en date du 4 octobre 2022;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE suivant les termes de ces protocoles d'entente, la société 9352-9790 Québec inc. s'est engagée à céder les lots 6 473 223 et 6 527 924, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, en considération de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels du règlement de lotissement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de cession rédigé par Me Audrey Racine, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Bromont acquière les lots 6 473 223 et 6 527 924, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford.

Que cette cession est en considération de la contribution pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels des articles 47 et suivants du règlement de lotissement portant le numéro 1038-2017 et ses modifications subséquentes, des protocoles d'entente portant les numéros P2021-SAM-46 et P2022-SAM-51 et en conformité avec le permis de lotissement émis portant le numéro 2023-10034.

D'accepter le projet d'acte de cession soumis par Me Audrey Racine, notaire.

D'autoriser le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte de cession soumis au soutien des présentes ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **2024-10-474**

#### **RÉCEPTION DÉFINITIVE DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES HORS EMPRISE DU PROJET « MAISONS LE B – PHASE 1 », AFFECTANT LES LOTS 5 846 054 ET 6 293 418, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, RUE DE JOLIETTE**

ATTENDU QUE le conseil a accepté le protocole d'entente portant le numéro P2016-COO-37 intervenu entre la Ville de Bromont et la société Gestion Jacques Cooke inc. relativement aux travaux municipaux à réaliser pour le projet « Maisons le B – Phase 1 » en vertu de sa résolution portant le numéro 2016-05-272, en date du 2 mai 2016;

ATTENDU QUE le conseil a accepté l'addenda numéro 1 au protocole d'entente portant le numéro P2016-COO-37 intervenu entre la Ville de Bromont et la société Gestion Jacques Cooke inc. relativement aux travaux municipaux à réaliser pour le projet « Maisons le B – Phase 1 » permettant la cession des droits dudit protocole d'entente à un nouveau titulaire, soit la société Développement GLC inc. en vertu de sa résolution portant le numéro 2016-06-344, en date du 6 juin 2016;

ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente et de l'addenda, la société Développement GLC inc. s'est engagée à réaliser les travaux d'infrastructures municipales hors emprise correspondant aux lots 5 846 054 et 6 293 418, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, et qu'ils sont complétés;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du certificat de réception définitive des travaux d'infrastructures municipales hors emprise correspondant aux lots 5 846 054 et 6 293 418, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Bromont accepte la réception définitive des travaux des infrastructures municipales hors emprise du projet « Maisons le B – Phase 1 » correspondant aux lots 5 846 054 et 6 293 418, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, rendant maintenant possible la municipalisation de ces dernières.



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**ADOPTÉE**

**2024-10-475**

### **ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC AFFECTANT UNE PARTIE DES LOTS 5 846 054 ET 6 293 418, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, RUE DE JOLIETTE**

ATTENDU QUE le conseil a accepté le protocole d'entente portant le numéro P2016-COO-37 intervenu entre la Ville de Bromont et la société Gestion Jacques Cooke inc. relativement aux travaux municipaux à réaliser pour le projet « Maisons le B – Phase 1 » en vertu de sa résolution portant le numéro 2016-05-272, en date du 2 mai 2016;

ATTENDU QUE le conseil a accepté l'addenda numéro 1 au protocole d'entente portant le numéro P2016-COO-37 intervenu entre la Ville de Bromont et la société Gestion Jacques Cooke inc. relativement aux travaux municipaux à réaliser pour le projet « Maisons le B – Phase 1 » permettant la cession des droits dudit protocole d'entente à un nouveau titulaire, soit la société Développement GLC inc. en vertu de sa résolution portant le numéro 2016-06-344, en date du 6 juin 2016;

ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente et de son addenda, la société Développement GLC inc. s'est engagée à établir une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc contre une partie des lots 5 846 054 et 6 293 418, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, en faveur d'immeubles appartenant à la Ville de Bromont, tel que montrées à la description technique préparée par madame Geneviève-Ilou Boucher, arpenteure-géomètre, portant sa minute 8 519, dossier 240246;

ATTENDU QUE la société Développement GLC inc. a vendu ces lots affectés par la présente servitude et que ces nouveaux propriétaires sont consentants à procéder à l'établissement de cette servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc pour se conformer aux engagements du protocole d'entente et de l'addenda mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte établissement une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc rédigé par Me Karen Osborne, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc soient établie contre une partie des lots 5 846 054 et 6 293 418, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, ayant une superficie respective de cinq cent cinquante-huit mètres carrés et deux dixièmes (558,2 m<sup>2</sup>) et quarante-deux mètres carrés et un dixième (42,1 m<sup>2</sup>), en faveur des lots 2 928 586 et 2 928 938, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, et 6 198 021, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, appartenant à la Ville de Bromont, tel que montrées à la description technique préparée par madame Geneviève-Ilou Boucher, arpenteure-géomètre, portant sa minute 8 519, dossier 240246.

Que la servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc est consentie pour la somme d'un dollar (1 \$) et en exécution du protocole d'entente et de l'addenda mentionnés précédemment.

D'accepter le projet d'acte établissant la servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc soumis par Me Karen Osborne, notaire.

D'autoriser le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte établissant la servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc soumis au soutien des présentes substantiellement de même forme et teneur ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2024-10-476**

### **ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN AFFECTANT UNE PARTIE DU LOT 2 591 367, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, CHEMIN COMPTON**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le conseil a accepté la convention intervenue entre monsieur Ghyslain Daigle, madame Patricia Laplante Duchesneau et la Ville de Bromont en vertu de la résolution portant le numéro 2023-08-428, à son assemblée du 7 août 2023;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, monsieur Ghyslain Daigle et madame Patricia Laplante Duchesneau se sont engagés à établir une servitude de passage et d'entretien pour la réalisation d'une aire de virage affectant une partie du lot 2 591 367, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, en faveur d'immeuble appartenant à la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte établissant une servitude de passage et d'entretien rédigé par Me Karen Osborne, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'une servitude de passage et d'entretien soit établie contre une partie du lot 2 591 367, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, en faveur des lots 2 928 586, 2 928 938 et 5 556 357, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, pour les deux (2) premiers lots, circonscription foncière de Shefford, pour le dernier lot, appartenant à la Ville de Bromont, ayant une superficie de cent mètres carrés et quatre dixièmes (100,4 m<sup>2</sup>), tel que montrée à la description technique préparée par madame Geneviève-Ilou Boucher, arpenteure-géomètre, portant sa minute 8 561, dossier 240220.

Que cette servitude de passage et d'entretien est consentie pour la mise en place d'arbustes, de l'asphaltage de l'entrée charretière et de l'analyse de la qualité de l'eau ainsi que le débit et la qualité physique du puits artésien des propriétaires.

D'accepter le projet d'acte établissant une servitude de passage et d'entretien soumis par Me Karen Osborne, notaire.

D'autoriser le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte établissant une servitude de passage et d'entretien soumis au soutien des présentes substantiellement de même forme et teneur ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2024-10-477**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - AMENDEMENT 01 - PROTOCOLE D'ENTENTE P2023-SOU-52**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a approuvé la signature du protocole d'entente P2023-SOU-52 par l'adoption de la résolution 2023-11-578, le 6 novembre 2023, relativement au projet Soulanges;

ATTENDU QUE le protocole d'entente P2023-SOU-52 a été signé par les parties le 9 novembre 2023;

ATTENDU QUE des ajustements au protocole d'entente sont nécessaires pour l'approbation du surdimensionnement et la publication d'une servitude de tolérance;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont préalablement pris connaissance du projet d'amendement 01 au protocole d'entente P2023-SOU-52;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le directeur du Service de la gestion des actifs et des grands projets à signer pour et au nom de la Ville de Bromont un amendement 01 substantiellement de même forme et teneur que le projet soumis au conseil municipal.



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**ADOPTÉE**

**2024-10-478**

### **APPROBATION - SURDIMENSIONNEMENT DE LA PHASE 1 - PROJET SOULANGES**

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé, par sa résolution 2023-11-578, la signature du protocole d'entente P2023-SOU-52 relatif aux travaux municipaux du projet Soulanges;

ATTENDU QUE les travaux municipaux visés par le protocole d'entente P2023-SOU-52 prévoient le surdimensionnement d'une conduite d'aqueduc pour les besoins de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE l'article 123 du protocole d'entente indique que la Ville de Bromont doit approuver la valeur du surdimensionnement suivant la réception d'une estimation du surdimensionnement par l'ingénieur concepteur du projet avant la délivrance de l'autorisation de prolongement d'infrastructures;

ATTENDU QUE les Services techniques ont pris connaissance de l'estimation du surdimensionnement et d'un branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire non liés au projet Soulanges, laquelle estimation est établie à 6 082,72 \$ avant les taxes applicables;

ATTENDU QUE le directeur du Service de la gestion des actifs et des grands projets recommande l'approbation de cette dépense;

ATTENDU QUE l'approbation exigée par l'article 123 du protocole P2023-SOU-52 pour les phases 2, 3 et 4 devra être obtenue avant chacune des autorisations de prolongement d'infrastructures de ces phases respectives;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense de 6 082,72 \$, plus les taxes applicables, pour le surdimensionnement de la conduite d'aqueduc de la phase 1 du projet Soulanges et l'ajout d'un branchement au réseau d'aqueduc et à l'égout sanitaire sur la rue de Soulanges non liés au projet Soulanges.

D'autoriser le directeur des Services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2024-10-479**

### **ACCORD POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LA RUE STANSTEAD**

ATTENDU QU'une demande en justice a été déposée à l'encontre de la Ville de Bromont (dossier 460-17-003271-236);

ATTENDU QUE le promoteur, 10363537 CANADA INC., a présenté à la Ville de Bromont un projet d'infrastructures relativement à la réalisation du projet de prolongement de la rue Drummond Est, projet situé dans le district 1 – Mont Soleil, sur les lots 3 780 266, 3 780 268 et 6 160 594, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, pour le règlement du dossier judiciaire;

ATTENDU QUE le projet de prolongement de la rue Drummond Est a été autorisé par le conseil municipal par la résolution générale de principe portant le numéro 2023-10-529, adoptée le 2 octobre 2023;

ATTENDU QUE le promoteur, 9446-2348 QUÉBEC INC., a présenté à la Ville de Bromont un projet d'infrastructures relativement à la réalisation du projet de prolongement de la rue Drummond Ouest, projet situé dans le district 1 – Mont Soleil, sur le lot 2 930 310, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, pour le règlement du dossier judiciaire;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le projet de prolongement de la rue Drummond Ouest a été autorisé par le conseil municipal par la résolution générale de principe portant le numéro 2023-10-530, adoptée le 2 octobre 2023;

ATTENDU QUE les deux (2) projets immobiliers nécessitent le prolongement des infrastructures sur la rue Stanstead et la réalisation d'un nouveau poste de pompage;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut prendre en charge la réalisation du projet de prolongement des infrastructures sur la rue Stanstead, notamment afin d'avoir un seul nouveau poste de pompage dans ce secteur;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont préalablement pris connaissance de l'accord à intervenir entre la Ville de Bromont, 10363537 CANADA INC. et 9446-2348 QUÉBEC INC.;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le directeur du Service de la gestion des actifs et des grands projets à signer l'accord entre la Ville de Bromont, 10363537 CANADA INC. et 9446-2348 QUÉBEC INC., substantiellement de même forme et teneur que le projet soumis au conseil municipal, conditionnellement à :

- l'abandon de la poursuite (dossier 460-17-003271-236) par 9446-2348 QUÉBEC INC. et 10363537 CANADA INC.;
- la signature des protocoles d'entente P2024-BEL-54 et P2024-DRU-55;

De prévoir les montants payables lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour les années subséquentes.

**ADOPTÉE**

### 2024-10-480

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE P2024-BEL-54 RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX DU PROJET DE PROLONGEMENT DE LA RUE DRUMMOND EST**

ATTENDU le dossier judiciaire 460-17-003271-236;

ATTENDU QUE le promoteur, 10363537 CANADA INC., a présenté à la Ville de Bromont un projet d'infrastructures relativement à la réalisation du projet de prolongement de la rue Drummond Est, projet situé dans le district 1 – Mont Soleil, sur les lots 3 780 266, 3 780 268 et 6 160 594, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, pour le règlement du dossier judiciaire;

ATTENDU QUE le projet de prolongement de la rue Drummond Est a été autorisé par le conseil municipal par la résolution générale de principe portant le numéro 2023-10-529, adoptée le 2 octobre 2023;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté, conjointement avec 10363537 CANADA INC. et 9446-2348 QUÉBEC INC., la firme, Ingénier Groupe Conseil inc., pour la planification d'un prolongement des réseaux et l'installation d'un poste de pompage sur la rue Stanstead et des travaux municipaux des deux (2) projets, le tout afin d'optimiser les infrastructures à mettre en place dans le secteur;

ATTENDU QUE les conditions reliées à la réalisation de ces travaux tels que précisés dans le protocole d'entente P2024-BEL-54, relatif aux travaux municipaux dudit projet satisfont les deux parties;

ATTENDU QUE les travaux seront exécutés par le titulaire et à ses frais, conformément au Règlement 1044-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et aux dispositions du protocole d'entente P2024-BEL-54;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont préalablement pris connaissance du projet de protocole d'entente P2024-BEL-54;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

De mandater le directeur du Service de la gestion des actifs et des grands projets à signer le protocole d'entente P2024-BEL-54 substantiellement de même forme et teneur que le projet soumis au conseil municipal, conditionnellement à :

- l'abandon de la poursuite (dossier 460-17-003271-236) par 10363537 CANADA INC. et 9446-2348 QUÉBEC INC.;
- la remise et l'approbation par le Service de la gestion des actifs et des grands projets des plans et devis dans leur version à 95 %;
- la remise et l'approbation par le Service de la gestion des actifs et des grands projets de la planification des réseaux techniques urbains et du plan d'aménagement paysager fonctionnel de toute zone prévue pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales et tout autre équipement commun destinés à desservir les immeubles du projet, le cas échéant;
- la signature de l'entente de travaux concernant les travaux de prolongement des infrastructures sur la rue Stanstead, laquelle entente vise des travaux essentiels à la réalisation du projet du promoteur.

De mandater le directeur des Services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2024-10-481**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE P2024-DRU-55 RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX DU PROJET DE PROLONGEMENT DE LA RUE DRUMMOND OUEST**

ATTENDU le dossier judiciaire 460-17-003271-236;

ATTENDU QUE le promoteur, 9446-2348 QUÉBEC INC., a présenté à la Ville de Bromont un projet d'infrastructures relativement à la réalisation du projet de prolongement de la rue Drummond Ouest, projet situé dans le district 1 – Mont Soleil, sur le lot 2 930 310, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, pour le règlement du dossier judiciaire;

ATTENDU QUE le projet de prolongement de la rue Drummond Ouest a été autorisé par le conseil municipal par la résolution générale de principe portant le numéro 2023-10-530, adoptée le 2 octobre 2023;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté, conjointement avec 9446-2348 QUÉBEC INC. et 10363537 CANADA INC., la firme, Ingénier Groupe Conseil inc., pour la planification d'un prolongement des réseaux et l'installation d'un poste de pompage sur la rue Stanstead et des travaux municipaux des deux (2) projets, le tout afin d'optimiser les infrastructures à mettre en place dans le secteur;

ATTENDU QUE les conditions reliées à la réalisation de ces travaux tels que précisés dans le protocole d'entente P2024-DRU-55, relatif aux travaux municipaux dudit projet satisfont les deux parties;

ATTENDU QUE les travaux seront exécutés par le titulaire et à ses frais, conformément au Règlement 1044-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et aux dispositions du protocole d'entente P2024-DRU-55;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont préalablement pris connaissance du projet de protocole d'entente P2024-DRU-55;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le directeur du Service de la gestion des actifs et des grands projets à signer le protocole d'entente P2024-DRU-55 substantiellement de même forme et teneur que le projet soumis au conseil municipal, conditionnellement à :

- l'abandon de la poursuite (dossier 460-17-003271-236) par 9446-2348 QUÉBEC INC. et 10363537 CANADA INC.;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- la remise et l'approbation par le Service de la gestion des actifs et des grands projets des plans et devis dans leur version à 95 %;
- la remise et l'approbation par le Service de la gestion des actifs et des grands projets de la planification des réseaux techniques urbains et du plan d'aménagement paysager fonctionnel de toute zone prévue pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales et tout autre équipement commun destinés à desservir les immeubles du projet, le cas échéant;
- la signature de l'entente de travaux concernant les travaux de prolongement des infrastructures sur la rue Stanstead, laquelle entente vise des travaux essentiels à la réalisation du projet du promoteur.

**ADOPTÉE**

### **2024-10-482**

#### **APPROBATION DE LA PROGRAMMATION AMENDÉE 2024 DES ÉVÉNEMENTS DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE (SLSCVC) SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la programmation des événements 2024 du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire (SLSCVC) est amendée, tel que reproduit dans le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la programmation amendée 2024 du SLSCVC, tel que reproduit dans le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser, le cas échéant :

- la tenue des événements (et du report), les dates et lieux;
- le soutien logistique et le prêt de matériel (selon les disponibilités du matériel et les priorités des travaux et employés de la Ville de Bromont);
- le soutien financier;
- le(s) autorisation(s) conformément au Règlement 1111-2022 sur les nuisances;
- le(s) autorisation(s) conformément au Règlement 1014-2014 sur l'occupation du domaine public;
- le(s) autorisation(s) concernant le droit de passage;
- l'aide à la promotion du Service des communications.

D'autoriser la promotion de la programmation des événements 2024 du SLSCVC de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

### **2024-10-483**

#### **AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE - RECONNAISSANCE À TITRE DE MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MAE)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté sa nouvelle Politique des familles, des personnes âgées et des saines habitudes de vie ainsi que son plan d'action en juin 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut améliorer la qualité de vie des familles et des enfants sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite créer un contexte favorable pour mobiliser toutes les ressources municipales afin d'offrir aux enfants un milieu de vie sain, agréable et inclusif;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà été reconnue comme Municipalité amie des enfants (MAE), mais que cette reconnaissance a pris échéance en 2020;

ATTENDU QU'une volonté a été manifestée et des démarches ont été entreprises par la Ville pour devenir MAE;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser et d'approuver le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de la reconnaissance MAE.

De confirmer monsieur Jacques Lapensée, conseiller municipal responsable des dossiers en lien avec les familles et les aînés, et madame Julie Roy, agente de développement à la vie communautaire, comme les porteurs du dossier MAE.

D'autoriser la directrice des relations avec la communauté et de l'expérience citoyenne à signer les documents nécessaires à cette fin.

De confirmer formellement l'engagement de la Ville de Bromont à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant au dossier de candidature pour la reconnaissance MAE.

De confirmer que la Ville de Bromont s'engage à :

1. Mettre en œuvre les trois (3) engagements inscrits au dossier de candidature MAE;
2. Annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance MAE;
3. Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la « Journée mondiale des droits de l'enfant » le 20 novembre;
4. Communiquer notre appartenance au réseau MAE, tout au long des trois (3) prochaines années en diffusant l'état d'avancement de nos engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population.

Après 18 mois, effectuer un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape.

**ADOPTÉE**

**2024-10-484**

**OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE À JOUR DE L'ÉTUDE DE CIRCULATION ET DES PLANS ET DEVIS D'UN FEU DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DES RUES SHEFFORD, DU GALET ET DE LA ROUTE PIERRE-LAPORTE À DIREKTION 360 INC. POUR UN MONTANT DE 129 950 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES (035-ST-P-24)**

ATTENDU QU'il est requis de mandater une firme d'ingénierie pour la mise à jour de l'étude de circulation et pour la préparation des plans et devis d'un feu de circulation à l'intersection des rues Shefford, du Galet et de la route Pierre-Laporte;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions selon le système de pondération et d'évaluation prévu à l'appel d'offres, et que les résultats sont les suivants :



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

Soumissionnaire(s)	Pointage final	Rang	Montant (taxes incluses)	Conformité
dIREKTION 360 inc.	4,69	1	149 410,01 \$	Oui
Stantec Experts-conseils ltée	4,33	2	208 085,03 \$	Oui
CIMA+	1,85	3	502 400,30 \$	Oui

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions, la soumission de dIREKTION 360 inc. a obtenu le pointage le plus élevé, et est conforme aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE, conformément au Règlement 1069-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bromont, ce contrat est soumis à une évaluation du rendement de l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la mise à jour de l'étude de circulation et pour la préparation des plans et devis d'un feu de circulation à l'intersection des rues Shefford, du Galet et de la route Pierre-Laporte au soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, soit dIREKTION 360 inc., pour un montant de 129 950 \$, plus les taxes applicables, conformément aux documents d'appel d'offres.

De nommer le directeur de la gestion des actifs et des grands projets comme responsable de l'évaluation de rendement de dIREKTION 360 inc.

D'autoriser le directeur des Services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

### 2024-10-485

#### **OCTROI DE CONTRAT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE BROMONT ET DE LA RUE SHEFFORD (ROUTE 241) (040-ST-P-24)**

ATTENDU QU'il est requis d'effectuer des travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard de Bromont et de la rue Shefford (route 241);

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres, soit :

Soumissionnaire(s)	Montant (taxes incluses)	Conformité
Excavation Désourdy inc.	159 788,24 \$	Oui
Groupe AllaireGince infrastructures inc.	236 000,00 \$	Oui
G.J. Ménard inc.	352 366,18 \$	Oui

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions, la soumission d'Excavation Désourdy inc. s'avère la plus basse conforme aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE conformément au Règlement 1069-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bromont, ce contrat est soumis à une évaluation du rendement de l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

D'octroyer le contrat pour le réaménagement de l'intersection du boulevard de Bromont et de la rue Shefford (route 241) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Désourdy inc., pour un montant de 138 976,50 \$, plus les taxes applicables, conformément aux documents d'appel d'offres.

De nommer le directeur de la gestion des actifs et des grands projets comme responsable de l'évaluation de rendement d'Excavation Désourdy inc.

D'autoriser le directeur des Services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

### 2024-10-486

#### **OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN (1) CAMION 10 ROUES FARDIER 2024 OU PLUS RÉCENT À SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC. POUR UN MONTANT DE 233 679 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES (048-TP-P-24)**

ATTENDU QU'il est requis de faire l'acquisition d'un camion dix (10) roues de type fardier pour les besoins opérationnels du Service des travaux publics;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'une (1) entreprise a déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres, soit;

Soumissionnaire(s)	Montant (taxes incluses)	Conformité
Services de Mécanique Mobile B.L. inc.	268 672,43 \$	Oui

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse de la soumission, la soumission de Services de Mécanique Mobile B.L. inc s'avère la plus basse conforme aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE conformément au Règlement 1069-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bromont, ce contrat est soumis à une évaluation du rendement de l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison d'un (1) camion dix 10 roues de type fardier 2024 ou plus récent au plus bas soumissionnaire conforme, soit Services de Mécanique Mobile B.L. inc, pour un montant de 233 679 \$, plus les taxes applicables.

De nommer le directeur du Service des travaux publics comme responsable de l'évaluation de rendement de Services de Mécanique Mobile B.L. inc.

D'autoriser le directeur des Services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

### 2024-10-487

#### **OCTROI DE CONTRAT EN GRÉ À GRÉ POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE MULTISPORTS POUR LE CAMPUS GERMAIN-DÉSOURDY À EXCAVATION DÉSORUDY INC. POUR UN MONTANT DE 79 777 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES (065-SLC-G-24)**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QU'il est requis de faire la réfection de la surface multisports qui est détériorée;

ATTENDU QUE le Règlement 1069-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bromont permet l'octroi d'un contrat en gré à gré et que le présent octroi est conforme aux dispositions dudit Règlement;

ATTENDU QUE le formulaire a été dûment rempli et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité, ce contrat doit être autorisé par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat en gré à gré pour les travaux de réfection de la surface multisports au campus Germain-Désourdy à Excavation Désourdy inc. pour un montant de 79 777 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser monsieur Steve Médou, directeur de la gestion des actifs et des grands projets ou monsieur Marc-Alexandre Drolet, chargé de projets aux Services techniques, à signer le formulaire, l'offre de services et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur des Services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

### **2024-10-488**

#### **OCTROI DE CONTRAT EN GRÉ À GRÉ POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ACCÈS POUR FORAGE POUR LA SÉCURISATION DU BARRAGE DU LAC BROMONT À ENGLOBE CORP. POUR UN MONTANT DE 53 185 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES (128-ST-G-24)**

ATTENDU QU'il est requis de procéder à une étude géotechnique pour l'étude de stabilisation du barrage du lac Bromont requis par le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ);

ATTENDU QUE le Règlement 1069-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bromont permet l'octroi d'un contrat en gré à gré et que le présent octroi est conforme aux dispositions dudit Règlement;

ATTENDU QUE le formulaire a été dûment rempli et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité, ce contrat doit être autorisé par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat en gré à gré pour l'étude géotechnique et accès pour le forage pour la sécurisation du barrage du lac Bromont à Englobe Corp. pour un montant de 53 185 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser monsieur Steve Médou, directeur de la gestion des actifs et des grands projets ou monsieur Marc-Alexandre Drolet, chargé de projets aux Services techniques, à signer le formulaire, l'offre de services et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur des Services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**ADOPTÉE**

**2024-10-489**

**OCTROI DE CONTRAT EN GRÉ À GRÉ POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LE PROJET DU CHEMIN DE L'ÉCURIE À TÉTRA TECH QI INC. POUR UN MONTANT DE 67 700 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES (132-ST-G-24)**

ATTENDU QU'il est requis de mandater une firme d'ingénierie pour la surveillance de chantier des travaux d'infrastructures municipales pour le chemin de l'Écurie (projet immobilier Fiducie Gérald Désourdy);

ATTENDU QUE le Règlement 1069-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bromont permet l'octroi d'un contrat en gré à gré et que le présent octroi est conforme aux dispositions dudit Règlement;

ATTENDU QUE le formulaire a été dûment rempli et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité, ce contrat doit être autorisé par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat en gré à gré pour la surveillance de chantier des travaux du chemin de l'Écurie à Tétra Tech QI pour un montant de 67 700 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser monsieur Steve Médou, directeur de la gestion des actifs et des grands projets ou monsieur Simon Daigle, chargé de projets aux Services techniques, à signer le formulaire, l'offre de services et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur des Services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2024-10-490**

**OCTROI DE CONTRAT EN GRÉ À GRÉ POUR LA FOURNITURE D'UN ÉQUIPEMENT MULTIFONCTION À MACHINERIES FORGET AU MONTANT DE 115 000 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES (139-TP-G-24)**

ATTENDU QU'il est requis de procéder au remplacement de l'unité 320;

ATTENDU QUE le Règlement 1069-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bromont permet l'octroi d'un contrat en gré à gré et que le présent octroi est conforme aux dispositions dudit Règlement;

ATTENDU QUE le formulaire a été dûment rempli et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité, ce contrat doit être autorisé par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

D'octroyer le contrat en gré à gré pour la fourniture d'un équipement multifonction à Machinerie Forget pour le montant de 115 000 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général, à signer le formulaire, l'offre de services et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur des Services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2024-10-491**

### **RATIFICATION DE LA SIGNATURE DE LA PROMESSE D'ACHAT PROROGÉE VISANT UNE PARTIE DU LOT 6 635 870, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME - RUE UNIFIX**

ATTENDU QUE la société 16198996 Canada inc. désire acquérir une partie du lot numéro 6 635 870, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, située sur la rue Unifix;

ATTENDU la résolution 2024-09-461;

ATTENDU QU'il y a lieu d'annuler et de remplacer ladite résolution afin de proroger le délai d'acceptation par la Ville de Bromont de la promesse d'achat visant une partie du lot 6 635 870, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome – rue Unifix au 15 octobre 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont préalablement pris connaissance de la promesse d'achat prorogée qui énonce les modalités d'achat;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont de procéder à cette transaction immobilière;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution 2024-09-461.

De proroger le délai d'acceptation de la promesse d'achat visant une partie du lot 6 635 870, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome – rue Unifix au 15 octobre 2024.

Suivant la prorogation de la promesse d'achat, de ratifier la signature par le greffier ou le directeur général ou la directrice générale adjointe en son absence, pour et au nom de la Ville de Bromont, de la promesse d'achat prorogée soumise au soutien des présentes ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution, notamment toute lettre d'autorisation requise pour le processus de vérification diligente prévu dans la promesse d'achat.

D'autoriser le directeur général, ou la directrice générale adjointe en son absence, à poursuivre les étapes menant à la transaction, notamment le lotissement.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**SUJET RETIRÉ | APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA LOCATION DES TERRES  
AGRICOLLES DE LA VILLE DE BROMONT (2025-2027)**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024**

**2024-10-492**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME DU 17 SEPTEMBRE 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2024.

**ADOPTÉE**

**2024-10-493**

**APPROBATION DE PLANS EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) :**

- 2024-30150 : MODIFICATION DE 2 ENSEIGNES RATTACHÉES AU 130, BOULEVARD  
DU CARREFOUR**
- 2024-30151 : AJOUT DE FENESTRATION ET PORTE SITUÉES DANS LE COMBLE DU  
GARAGE AU 625, RUE SHEFFORD**
- 2024-30152 : INSTALLATION DE NOUVELLES ENSEIGNES AU 36, CHEMIN  
COMPTON**
- 2024-30158 : REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNE SUR POTEAU AU 150, BOULEVARD  
DE BROMONT**
- 2024-30160 : NOUVELLE ENSEIGNE RATTACHÉE AU 82, BOULEVARD DE BROMONT**
- 2024-30161 : CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 45, RUE  
DES ÉRABLES**
- 2024-30162 : CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ AU 45, RUE DES ÉRABLES**
- 2024-30164 : CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE SUR LE  
LOT PROJETÉ 6 493 097, SUR LA RUE DE L'ÉCURIE**
- 2024-30165 : REMPLACEMENT DE L'ENSEIGNE DÉTACHÉE AU 650, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié ces demandes et considère qu'elles respectent les objectifs et critères du règlement;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter sans condition ces demandes;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter sans condition, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tous les projets énumérés en titre.

**ADOPTÉE**

### **2024-10-494**

#### **2024-30153 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT L'AJOUT D'UN ÉTAGE ET L'AGRANDISSEMENT DES PORTIQUES D'ENTRÉES AU 464, CHEMIN PERREAULT**

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans la zone agricole;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que l'architecture s'intègre à celles du voisinage;

ATTENDU QUE le bois sera privilégié comme revêtement extérieur;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation, daté du 12 septembre 2024, les plans de bâtiment préparés par la technologue en architecture Véronique Sauvé, datés du 28 août 2024, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant l'ajout d'un étage et l'agrandissement des portiques d'entrées au 464, chemin Perreault.

**ADOPTÉE**

### **2024-10-495**

#### **2024-30154 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE ENTRÉE CHARRETIÈRE AU 98, RUE DE NICOLET**

ATTENDU QUE le projet consiste à déplacer une entrée et renaturaliser l'entrée existante;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que l'aménagement de l'allée est conçu et aménagé de manière à limiter son impact sur le paysage;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents déposés en soutien à la demande, permettant l'aménagement d'une nouvelle entrée charretière au 98, rue de Nicolet.

D'informer le demandeur de privilégier une végétation propice à la captation des eaux de ruissellement du chemin.



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**ADOPTÉE**

### **2024-10-496**

#### **2024-30157 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT L’AJOUT D’UN NOUVEAU BÂTIMENT INDUSTRIEL SUR LA PARTIE DE LOT 6 592 099, SUR LE BOULEVARD DE L’INNOVATION**

ATTENDU QUE le projet consiste à construire deux bâtiments industriels dans le Parc scientifique;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme (CCU) a analysé la demande selon les critères et objectifs du règlement relatif au PIIA;

ATTENDU QUE le CCU considère que le projet pourrait être bonifié en conservant davantage de boisés naturels;

ATTENDU QUE le CCU s’interroge sur la nécessité d’avoir une très grande superficie asphaltée au centre du projet et de son impact comme futur îlot de chaleur;

ATTENDU QUE le CCU considère que l’aménagement arrière pourrait être bonifié par davantage de végétation en réduisant ainsi la superficie asphaltée;

ATTENDU QUE le CCU s’interroge sur la visibilité de l’espace de chargement en fonction de la visibilité de la voie publique;

ATTENDU QUE le CCU recommande que les aires de stationnement soient situées en dehors des marges et de préconiser une couleur plus pâle que le noir traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU considère que les critères biophiles pourraient être améliorés au niveau d’espaces de détente, concernant la partie située au nord du premier bâtiment, par l’ajout de bancs;

ATTENDU QUE le CCU considère que l’implantation et l’architecture du bâtiment respectent les critères et objectifs du règlement relatif au PIIA;

ATTENDU QUE le CCU recommande au promoteur d’adopter un plan directeur d’affichage pour l’ensemble de la propriété et que l’affichage devra être approuvé conformément au règlement relatif au PIIA;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d’accepter la demande sous condition;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU  
APPUYÉ PAR JOCELYNE CORBEIL  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

De suivre la recommandation du CCU et d’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), le plan projet d’implantation préparé par l’arpenteur-géomètre Kevin Migué, daté du 5 septembre 2024, le plan d’aménagement biophile préparé par l’agence RELIEFDESIGN, daté du 28 août 2024, les plans de bâtiment préparés par Archi Tech Design, datés du 26 août 2024, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction de deux bâtiments industriels sur une partie de lot 6 592 099, boulevard de l’Innovation, conditionnellement aux points suivants :

- Le plan d’aménagement devra être revu pour répondre aux préoccupations du CCU et être approuvé par le directeur de l’urbanisme avant l’émission du permis;
- Un dépôt de garantie de 15 000 \$ doit être remis, avant l’émission du permis, afin de s’assurer que l’aménagement paysager biophilique soit réalisé à l’échéance du permis de construction. Le dépôt pourra être remis un an après la plantation pour s’assurer de la survie des végétaux.

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**2024-10-497**

**2024-30123 : AVIS PRÉLIMINAIRE VISANT L'IMPLANTATION ET L'ARCHITECTURE  
D'UN PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ DE RÉSIDENCES UNIFAMILIALES DANS LE  
PROJET ÔM BROMONT, RUE DU GALET**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande concernant l'implantation et l'architecture d'un projet résidentiel intégré (PRI) de résidences unifamiliales isolées, rue du Galet;

ATTENDU QUE le CCU recommande au promoteur de retravailler l'architecture des bâtiments avec un architecte, afin d'améliorer l'aspect visuel, sans pour autant augmenter le coût de construction;

ATTENDU QUE le CCU fait une recommandation concernant l'architecture des bâtiments accessoires, afin de minimiser leur impact face au projet résidentiel, de mieux penser à leur intégration face aux voies publiques et de définir à l'avance les espaces de stationnement avec ou sans garage;

ATTENDU QUE le CCU recommande au promoteur de réaliser un plan directeur d'aménagement paysager ainsi qu'un plan de drainage de site et que ses plans devront être approuvés conformément au règlement relatif au PIIA;

ATTENDU QUE le CCU considère que le projet tel que présenté est acceptable;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'aviser le requérant que le conseil est d'accord avec l'analyse du CCU et en principe favorable au projet.

D'aviser le requérant que cet avis préliminaire n'est pas une approbation finale et que la demande de permis de construction sera assujettie au règlement relatif au PIIA.

**ADOPTÉE**

**2024-10-498**

**2024-30146 : AVIS PRÉLIMINAIRE VISANT L'IMPLANTATION D'UNE ENTRÉE  
CHARRETIÈRE ET D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE SUR LOT 3 484 741,  
CHEMIN DE GASPÉ**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande concernant l'implantation d'une entrée charretière et d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 3 484 741, chemin de Gaspé;

ATTENDU QUE le CCU considère que l'option 2 est la meilleure option pour l'entrée et que les exigences municipales pour l'aménagement devront être respectées;

ATTENDU QUE le CCU considère qu'implanter le garage au niveau du rez-de-jardin est acceptable afin de minimiser l'intervention en pente forte;

ATTENDU QUE le CCU considère que le projet tel que présenté est acceptable;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'aviser le requérant que le conseil est d'accord avec l'analyse du CCU et en principe favorable au projet.

D'aviser le requérant que cet avis préliminaire n'est pas une approbation finale et que la demande de permis de construction sera assujettie au règlement relatif au PIIA.



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**ADOPTÉE**

**2024-10-499**

**2024-30155 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT L'INSTALLATION  
D'UNE NOUVELLE ENSEIGNE AU 89, BOULEVARD DE BROMONT, SUITE 103 –  
BOUTIQUE PICKLEBALL**

ATTENDU QUE le nouvel établissement désire installer une enseigne rattachée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que l'enseigne ne répond pas aux critères d'évaluation du PIIA;

ATTENDU QUE le CCU est d'avis que l'enseigne devrait mieux s'intégrer par rapport aux autres enseignes installées sur le bâtiment commercial multilocataire;

ATTENDU QUE le CCU considère que l'enseigne devrait être plus sobre, moins colorée et sans image;

ATTENDU QUE le CCU considère que l'enseigne devrait comporter du relief;

ATTENDU QUE depuis la présentation du dossier au CCU, le requérant a modifié son projet d'enseigne pour répondre aux commentaires du CCU;

ATTENDU QUE le conseil considère que la demande répond aux critères et objectifs du règlement relatif aux PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'enseigne préparé par Xénon Enseignes & Éclairage, reçu le premier octobre 2024, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant l'installation d'une nouvelle enseigne au 89, boulevard de Bromont, suite 103 – Boutique Pickleball.

De suggérer au requérant d'enlever la petite inscription « Paddle & Pickle » de l'enseigne.

**ADOPTÉE**

**2024-10-500**

**2024-30156 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE  
L'AUGMENTATION DU COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL (C.E.S.) À 19% AU LIEU DE  
15% MAXIMUM TEL QUE STIPULÉ À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS, ANNEXE C DU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 1037-2017 AU 262, RUE DE LA COURONNE, LOT 2 591 568,  
ZONE P3D-07, DISTRICT DE SHEFFORD**

\*\*\*

Aucune intervention au sens de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

\*\*\*

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que l'application de la réglementation ne cause pas un préjudice au demandeur;

ATTENDU QUE le CCU considère que le conseil a revu à la baisse le coefficient d'emprise au sol lors de l'approbation de la nouvelle réglementation à 15%, afin d'augmenter la présence de la végétation dans ce secteur;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le CCU considère que la réglementation en vigueur devra être respectée;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil de refuser la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et de refuser la demande visant à permettre l'augmentation du coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) à 19% au lieu de 15% maximum comme stipulé à la grille des spécifications, annexe C du Règlement de zonage 1037-2017 au 262, rue de la Couronne, lot 2 591 568, zone P3D-07, district de Shefford.

**ADOPTÉE**

### 2024-10-501

#### **2024-30159 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT L'AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 262, RUE DE LA COURONNE**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) n'est pas favorable à la dérogation mineure associée à cette demande;

ATTENDU QUE le CCU recommande de refuser la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et de refuser, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation, daté du 5 septembre 2024, les plans de bâtiment préparés par le technologue en architecture Joseph Fortin, datés du 13 juin 2024, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée au 262, rue de la Couronne.

**ADOPTÉE**

### 2024-10-502

#### **2024-30166 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE D'ABATTAGE D'UN ARBRE MATURE AU 71 RUE PONTIAC**

ATTENDU QUE le propriétaire désire abattre un érable argenté à proximité de sa résidence;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance du rapport de l'arboriculteur;

ATTENDU QUE le CCU considère que selon ce rapport, l'arbre en question peut subir un élagage sans être abattu;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil de refuser la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et de refuser l'abattage de l'arbre. D'aviser le requérant qu'il peut faire les travaux recommandés dans le rapport de l'arboriculteur.



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**ADOPTÉE**

### **2024-10-503**

#### **2024-30167 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE CREUSÉE ET D'UN GAZEBO AU 164, RUE DE DRUMMOND**

ATTENDU QUE le propriétaire désire implanter une piscine et un gazebo à l'intérieur d'une forte pente qui sera restaurée par de nouveaux murs de soutènement à la suite d'un effondrement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que l'implantation répond aux critères d'évaluation du PIIA;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans de coupe préparés par la designer d'extérieur Annie Labossière, datés du 7 août 2024, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une piscine et d'un gazebo à l'intérieur d'une pente forte au 164, rue de Drummond.

**ADOPTÉE**

### **2024-10-504**

#### **2024-30168 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE D'ABATTAGE D'UN ARBRE MATURE AU 741 RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE le propriétaire désire abattre un érable argenté qui représente un risque de danger pour les bâtiments à proximité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) demande qu'un rapport d'un professionnel soit soumis;

ATTENDU QUE depuis la présentation du dossier au CCU, une expertise a été réalisée et que l'arbre présente un danger pour les bâtiments à proximité;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents déposés en soutien à la demande, permettant l'abattage d'un arbre mature au 741 rue Shefford.

**ADOPTÉE**

### **2024-10-505**

#### **CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS POUR LE PROJET SOULANGES, LOT 5 901 263**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QU'une première demande de permis de lotissement a été déposée pour le projet résidentiel Soulanges le 17 septembre dernier;

ATTENDU QUE selon le protocole d'entente P2023-SOU-52, la contribution pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels doit être déterminée par le conseil avant la délivrance de toute autorisation de prolongement d'infrastructures;

ATTENDU QUE la superficie de terrain pour laquelle la contribution est exigée est d'une superficie de 86 301,8 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE la phase 1 du projet consiste à la subdivision de six (6) lots (6 649 707 à 6 649 712) pour permettre la construction de résidences unifamiliales jumelées;

ATTENDU QUE le conseil n'est pas en mesure présentement de statuer sur la contribution qui sera exigée pour l'ensemble du projet;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que la contribution pour les six (6) premiers lots soit monétaire et équivalente à 10 % de la valeur des terrains;

ATTENDU QUE l'établissement de la valeur de la contribution monétaire doit être calculée conformément à l'article 52 du Règlement de lotissement 1038-2017;

ATTENDU QUE le conseil souhaite reporter la contribution exigible pour le lot 6 649 706 lors d'une opération cadastrale subséquente ou avant l'émission d'un permis de construction sur ce lot conformément à l'article 58 du Règlement de lotissement;

ATTENDU QU'une entente de report de contribution pour le lot 6 649 706 a été rédigée conformément à l'annexe A Règlement de lotissement 1038-2017;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'exiger comme contribution pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels pour la phase 1 du projet Soulanges (lots 6 649 707 à 6 649 712), une contribution monétaire équivalente à 10 % de la valeur du terrain établie selon l'article 52 du Règlement de lotissement 1038-2017.

D'autoriser le maire et le greffier à signer l'entente de report de contribution, rédigée conformément à l'annexe A du Règlement de lotissement 1038-2017, pour le lot 6 649 706.

**ADOPTÉE**

## 2024-10-506

### SOUTIEN FINANCIER AU PROJET AGRÉCOLES À L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER

ATTENDU QUE le projet AgrÉcoles s'aligne avec les objectifs de la Ville de Bromont en matière de protection de l'environnement et de sensibilisation à l'agriculture durable;

ATTENDU QUE le projet AgrÉcoles s'aligne avec le plan d'action de Communauté nourricière;  
ATTENDU QUE ce projet favorise l'éducation des jeunes et des familles aux pratiques écoresponsables et à l'autosuffisance alimentaire, en cohérence avec les initiatives environnementales locales;

ATTENDU QUE l'école Saint-Vincent-Ferrier est un acteur important dans la vie du quartier d'Adamsville et que le projet AgrÉcoles renforcera la cohésion communautaire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite encourager les projets éducatifs et communautaires qui ont un impact positif sur la qualité de vie des résidents;

ATTENDU QUE le projet AgrÉcoles nécessite un soutien financier pour assurer sa mise en œuvre et le bon déroulement des activités éducatives prévues;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

D'autoriser la contribution financière à l'école Saint-Vincent-Ferrier d'un montant de 16 000 \$ pour la réalisation du projet AgrÉcoles au cours de l'année 2024.

D'autoriser le directeur des Services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

### 2024-10-507

#### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE BÂTIMENT SIS AU 647, RUE SHEFFORD À BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), réglementer en matière d'environnement et de salubrité;

ATTENDU QUE le Règlement 1104-2021 relatif à la collecte et à la gestion des matières résiduelles (Règlement 1104-2021) s'applique à l'ensemble du territoire soumis à la juridiction de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE tout bénéficiaire d'un logement sur le territoire de la Ville de Bromont doit participer au programme municipal de collecte de déchets solides, de collecte sélective et de collecte des matières organiques;

ATTENDU QUE tout bénéficiaire d'un établissement industriel, commercial et institutionnel (ICI) sur le territoire de la Ville de Bromont peut demander d'être intégré au programme municipal de collecte de déchets solides, de collecte sélective et de collecte des matières organiques comme indiqué au Règlement 1104-2021;

ATTENDU QUE cette demande vise l'ajout et la conformité de la levée des futurs conteneurs pour l'immeuble sis au 647, rue Shefford à Bromont;

ATTENDU QUE cet immeuble regroupe un restaurant de quarante-trois (43) places en terrasse avant et de trente-huit (38) places à l'intérieur, d'un service de traiteur et de deux (2) logements;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont permet aux ICI de participer au programme municipal de collecte de déchets solides, de collecte sélective et de collecte des matières organiques et, de conclure une entente spécifique en matière de gestion des matières résiduelles avec la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE tout bénéficiaire d'un ICI qui souhaite participer au programme municipal doit :

1. Se conformer à la fréquence des collectes offertes par la Ville de Bromont;
2. Participer aux trois types de collecte et faire le tri des matières selon le règlement en vigueur;
3. Fournir une analyse détaillée des besoins, incluant un calcul des capacités et fournir un plan localisant les conteneurs des trois (3) types de matières résiduelles et leur aménagement incluant la possibilité d'ajouter des conteneurs pour la gestion des matières résiduelles en cas de besoin supplémentaire;
4. S'assurer de prévoir des conteneurs ou les bacs roulants prescrits par le règlement en vigueur;
5. Respecter les règlements d'urbanisme en vigueur pour tout ce qui concerne l'aménagement de l'espace où sont localisés les conteneurs.

ATTENDU QUE le propriétaire (ou son représentant) du bâtiment sis au 647, rue Shefford à Bromont a présenté une demande selon les règles prévues au Règlement 1104-2021;

ATTENDU le plan d'aménagement projeté et le document de présentation, préparé par l'urbaniste Luc Bougie en date du 5 septembre 2024;

ATTENDU QUE selon l'évaluation réalisée par le requérant visant les besoins du restaurant et celles requises pour les 2 logements, il est proposé de combiner les usages afin de réduire le nombre total de conteneurs à être installé sur le site;

ATTENDU QUE les deux (2) conteneurs de trois mille mètres cube (3 000 m<sup>3</sup>) (4 V3) seront localisés en fond de cour, soit, un (1) conteneur pour les déchets solides et un (1) conteneur pour la collecte sélective;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE la collecte de la matière organique se fera avec deux (2) bacs roulants de deux cent quarante (240) litres qui seront localisés dans la cour latérale ouest du bâtiment principal;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par le Service de la gestion durable du territoire (capacité et aménagement des conteneurs);

ATTENDU la validation visant la conformité au niveau de la levée réalisée par le Service des travaux publics;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont considère que l'emplacement choisi pour les conteneurs est accessible et répond aux exigences prescrites au Règlement 1104-2021;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'installation de deux (2) conteneurs de trois mille mètres cube (3 000 m<sup>3</sup>) (4 V3) localisés en fond de cour soit, un (1) conteneur pour les déchets solides et un (1) conteneur pour la collecte sélective.

D'autoriser l'installation de deux (2) bacs roulants de deux cent quarante (240) litres localisés dans la cour latérale ouest du bâtiment principal pour la collecte de la matière organique.

Le tout conditionnellement au respect des exigences suivantes:

- Aménager un écran paysager ou une clôture afin de dissimuler ces conteneurs de la terrasse couverte et des propriétés voisines;
- Respecter les règlements d'urbanisme en vigueur de la Ville de Bromont pour tout ce qui concerne l'aménagement de l'espace où sont localisés les conteneurs.

**ADOPTÉE**

## 2024-10-508

### **APPUI AU PROJET COLLECTIF « PLANIFICATION INTÉGRÉE D'INFRASTRUCTURES VERTES POUR LA RÉSILIENCE DE 5 MRC DU BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA »**

ATTENDU QUE les changements climatiques vont amener différents enjeux concernant la santé et l'environnement, tels que des inondations plus fortes et plus fréquentes et des îlots de chaleur;

ATTENDU QUE les gouvernements locaux ont la responsabilité de se préparer à y faire face et de lutter contre ces enjeux pour le bien de leur population;

ATTENDU QUE le programme OASIS est un programme provincial offrant un soutien financier pour la planification et la réalisation de projets de verdissement visant la réduction des îlots de chaleur et la réduction des impacts de pluies torrentielles;

ATTENDU QUE l'OBV Yamaska propose un projet commun entre les MRC de Brome-Missisquoi, d'Acton, Haute-Yamaska, Pierre-De Saurel et les Maskoutains pour participer au Volet 1 du programme OASIS;

ATTENDU QUE chacune des MRC a priorisé trois (3) villes de son territoire, dont la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE le Volet 1 du programme se concentre sur la caractérisation du territoire et sur la planification des aménagements de verdissement;

ATTENDU QUE les municipalités participantes doivent fournir une lettre d'appui précisant la contribution de la Ville en temps d'employés et son équivalent en salaire;

ATTENDU QU'aucune contribution monétaire directe n'est requise;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

D'autoriser le directeur général à signer une lettre d'appui précisant la contribution de la Ville de Bromont au projet intitulé « Planification intégrée d'infrastructures vertes pour la résilience de 5 MRC du bassin versant de la Yamaska », déposé dans le cadre du Programme OASIS du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

**ADOPTÉE**

**2024-10-509**

### **LETTRE D'ENGAGEMENT ENTOURANT L'ACQUISITION À DES FINS DE CONSERVATION DU LOT 3 346 688**

ATTENDU la Planification stratégique 2023-2033 de la Ville de Bromont et ses grandes orientations, dont celle de préserver le patrimoine naturel et de le mettre en valeur dans une perspective durable;

ATTENDU QUE la Société de conservation du mont Brome contribue à la protection des milieux naturels du massif du mont Brome, de sa périphérie et de ses bassins versants;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 346 688, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, souhaite protéger à perpétuité sa propriété;

ATTENDU QUE le lot se trouve dans un milieu à haute valeur écologique;

ATTENDU QUE selon les conditions des bailleurs de fonds, seul un organisme de conservation peut être propriétaire de la propriété;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'engage à participer à l'acquisition de cette propriété à des fins de conservation par une contribution financière de 33 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'engage à prendre les actions requises pour régulariser les empiètements sur ledit lot;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général de la Ville de Bromont à finaliser et signer la lettre d'engagement entourant l'acquisition à des fins de conservation du lot 3 346 688, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à la satisfaction du vendeur, de l'acheteur et des bailleurs de fonds.  
De s'engager à prendre les actions requises pour régulariser les empiètements sur ledit lot.

D'autoriser le directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### **DÉPÔT DE LA LISTE D'EMBAUCHE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les embauches de salariés syndiqués effectués conformément à l'article 3.1 du Règlement 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité.

**2024-10-510**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

### CONFIRMATION AU POSTE À DURÉE INDÉTERMINÉE DE DIRECTRICE/DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE madame Sophie Roy occupe le poste de directrice/directeur, Service de police, depuis le 10 août 2023;

ATTENDU QUE suivant la résolution 2024-07-375 et l'implantation de la nouvelle structure administrative de la Ville de Bromont, madame Sophie Roy occupe le poste de directrice/directeur, Direction de la sécurité publique, depuis le 3 juillet 2024;

ATTENDU QUE la période d'essai de douze (12) mois de madame Sophie Roy s'est terminée le 10 août 2024;

ATTENDU QUE l'évaluation de la période d'essai a été effectuée le 5 septembre 2024 par monsieur Francis Dorion, directeur général;

ATTENDU QUE le poste de directrice/directeur de la sécurité publique, Direction de la sécurité publique, fait partie intégrante de la structure permanente des employés-cadres de la Ville de Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer madame Sophie Roy au poste à durée indéterminée de directrice/directeur, Service de police et directrice/directeur de la sécurité publique, Direction de la sécurité publique, à compter du 10 août 2024.

**ADOPTÉE**

## 2024-10-511

### SUSPENSION SANS TRAITEMENT D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

ATTENDU QUE monsieur Francis Dorion, directeur général, recommande de procéder à la suspension sans traitement d'un employé municipal dans le dossier 082024 à compter du 19 septembre 2024, et ce jusqu'à la prochaine séance du conseil, soit le 7 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la suspension sans traitement de l'employé municipal dans le dossier 082024, à compter du 19 septembre 2024, et ce, jusqu'au 7 octobre 2024.

**ADOPTÉE**

## 2024-10-512

### MESURE DISCIPLINAIRE À UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont été avisés de la décision prise par le directeur général, monsieur Francis Dorion, d'imposer une mesure disciplinaire à l'employé municipal dans le dossier 082024;

ATTENDU QU'une enquête administrative a été complétée pour établir la mesure disciplinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

D'imposer à l'employé concerné dans le dossier 082024, la mesure disciplinaire convenue et de demander au directeur général, monsieur Francis Dorion, de transmettre une lettre à l'employé mentionnant les faits qui lui sont reprochés en l'informant de la décision du conseil municipal.

**ADOPTÉE**

### 2024-10-513

#### **OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA TOITURE DU CHALET AU DOMAINE NATUREL DU LAC-GALE À 9349-4631 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION DACÉLI), POUR UN MONTANT DE 164 890 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES (055-TP-P-24)**

ATTENDU QU'il est requis de procéder à des travaux de remplacement de la toiture du chalet du Domaine naturel du lac Gale et de procéder aux réparations du revêtement extérieur;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE sept (7) entreprises ont déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres, soit :

<b>Soumissionnaire(s)</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>	<b>Conformité</b>
9349-4631 Québec inc. (Construction Dacéli)	189 582,28 \$	Oui
9259-5263 Québec inc. (Les Toitures Industrie Pro)	193 123,50 \$	Oui
Évolu-toît inc.	201 226,73 \$	Oui
Gagné & Roy inc.	233 910,89 \$	Oui
Couverture Montréal-Nord Ltée	297 684,65 \$	Oui
Les Entreprises R.S.R	304 798,73 \$	Oui
Toitures Trois Étoiles inc.	480 342,56 \$	Oui

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions, la soumission de 9349-4631 Québec inc. (Construction Dacéli) s'avère la plus basse conforme aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE conformément au Règlement 1069-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bromont, ce contrat est soumis à une évaluation du rendement de l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour les travaux de remplacement de la toiture du chalet au Domaine naturel du Lac-Gale au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9349-4631 Québec inc. (Construction Dacéli), pour un montant de 164 890 \$, plus les taxes applicables.

De nommer le coordonnateur aux bâtiments et infrastructures du Service des travaux publics comme responsable de l'évaluation de rendement de 9349-4631 Québec inc. (Construction Dacéli).

D'autoriser le directeur des Services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**N.M.**

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Sept (7) personnes se prévalent de la deuxième période de questions et font une intervention sur les sujets suivants :

Madame Manon Gaumond :

- Questionnement sur l'incidence du manque à recevoir de 1,2 million de dollars pour le Centre de gestion des actifs, compte tenu de la différence entre la subvention préautorisée et la subvention obtenue.

Madame Émilie Martel :

- Questionnement sur la position de la Ville de Bromont quant au dossier Visique (usage conditionnel).

Monsieur Bastien Morissette :

- Demande d'appui de la part de la Ville de Bromont pour l'obtention d'une équipe junior dans l'Association du hockey mineur de Brome-Yamaska (AHMBY).

Monsieur Patrick Métivier :

- Questionnement sur la position de la Ville de Bromont quant à l'enveloppe qui sera attribuée au projet du parc Grégoire, étant donné que la subvention de 1,5 million de dollars n'a pas été obtenue pour le projet.

Madame Michelle Champagne :

- Questionnement quant aux recherches d'eau potable de l'autre côté de l'autoroute annoncées dans la Voix de l'Est.
- Questionnement quant à l'intention de la Ville de Bromont de revoir l'entente du barrage avec Lac-Brome, compte tenu des dernières intempéries.

Madame Marguerite Bataillon :

- Questionnement sur l'échéancier des travaux d'égout et d'aqueduc au Parc Carrousel.

Madame Francine Ducharme :

- Chemin de Gaspé, entre la rue des Lilas et de Bromont – Questionnement quant à l'orientation de la Ville de Bromont pour réduire la vitesse à 50 km et l'allongement de la piste cyclable C1.  
Dépôt d'une photo sur le chemin de Gaspé.

**2024-10-514**

### LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 20h57.

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

\_\_\_\_\_  
MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE ADJOINTE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 4 novembre 2024.

\_\_\_\_\_  
LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

\_\_\_\_\_  
MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE ADJOINTE